

États financiers consolidés trimestriels de

**L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU
RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**

Au 30 juin 2008

(Non vérifiés)

OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Bilan consolidé

Au 30 juin 2008

(Non vérifié)

<i>(en millions de dollars)</i>	<u>Au 30 juin 2008</u>	<u>Au 31 mars 2008</u>	<u>Au 30 juin 2007</u>
ACTIF			
Placements (note 2)	129 753 \$	126 207 \$	121 081 \$
Montants à recevoir au titre des opérations en cours	7 136	4 471	2 856
Locaux et matériel	21	18	12
Autres actifs	13	11	9
TOTAL DE L'ACTIF	136 923	130 707	123 958
PASSIF			
Passifs liés aux placements (note 2)	1 867	1 478	1 377
Montants à payer au titre des opérations en cours	7 272	6 423	2 040
Créditeurs et charges à payer	81	103	74
TOTAL DU PASSIF	9 220	8 004	3 491
ACTIF NET	127 703 \$	122 703 \$	120 467 \$
L'ACTIF NET EST CONSTITUÉ DE CE QUI SUIT			
Capital-actions (note 4)	– \$	– \$	– \$
Bénéfice net accumulé provenant de l'exploitation	33 557	32 344	33 539
Transferts accumulés nets du Régime de pensions du Canada (note 5)	94 146	90 359	86 928
ACTIF NET	127 703 \$	122 703 \$	120 467 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
État consolidé des résultats et du bénéfice net accumulé provenant de l'exploitation
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2008
(Non vérifié)

<i>(en millions de dollars)</i>	Trimestre terminé le	
	30 juin 2008	30 juin 2007
REVENU DE PLACEMENT NET (note 6)	1 259 \$	805 \$
FRAIS D'EXPLOITATION		
Salaires et avantages sociaux	28	22
Frais généraux	12	8
Honoraires de services professionnels et de services-conseils	6	2
	46	32
BÉNÉFICE NET PROVENANT DE L'EXPLOITATION	1 213	773
BÉNÉFICE NET ACCUMULÉ PROVENANT DE L'EXPLOITATION AU DÉBUT	32 344	32 766
BÉNÉFICE NET ACCUMULÉ PROVENANT DE L'EXPLOITATION À LA FIN	33 557 \$	33 539 \$

État consolidé de l'évolution de l'actif net
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2008
(Non vérifié)

<i>(en millions de dollars)</i>	Trimestre terminé le	
	30 juin 2008	30 juin 2007
ACTIF NET AU DÉBUT	122 703 \$	115 935 \$
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET		
Transferts touchant le Régime de pensions du Canada (note 5)		
Transferts du Régime de pensions du Canada	8 527	8 514
Transferts au Régime de pensions du Canada	(4 740)	(4 755)
Bénéfice net provenant de l'exploitation	1 213	773
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET POUR LA PÉRIODE	5 000	4 532
ACTIF NET À LA FIN	127 703 \$	120 467 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

État consolidé du portefeuille

Au 30 juin 2008

(Non vérifié)

Les placements de l'Office sont regroupés par catégories d'actif selon le but visé par les stratégies de placement des portefeuilles sous-jacents. Les placements se présentent comme suit, avant l'affectation de l'exposition au marché des contrats dérivés, des titres du marché monétaire s'y rapportant et des autres sommes à recevoir sur les placements et passifs liés aux placements, aux catégories d'actif auxquelles ils se rapportent :

<i>(en millions de dollars)</i>	Juste valeur		
	Au 30 juin 2008	Au 31 mars 2008	Au 30 juin 2007
ACTIONS (note 2b)			
Canadiennes			
Actions de sociétés ouvertes	19 651	\$ 17 276	\$ 15 040
Actions de sociétés fermées	697	644	755
	20 348	17 920	15 795
Étrangères			
Actions de sociétés ouvertes	28 948	30 966	37 453
Actions de sociétés fermées	13 432	12 820	7 890
	42 380	43 786	45 343
TOTAL DES ACTIONS	62 728	61 706	61 138
PLACEMENTS À REVENU FIXE (note 2c)			
Obligations	27 570	27 192	29 271
Autres dettes	1 644	1 144	–
Titres du marché monétaire	21 084	18 798	16 610
TOTAL DES PLACEMENTS À REVENU FIXE	50 298	47 134	45 881
STRATÉGIES DE RENDEMENT ABSOLU (note 2d)	2 199	1 547	248
PLACEMENTS SENSIBLES À L'INFLATION (note 2e)			
Biens immobiliers publics	409	488	954
Biens immobiliers privés	7 685	7 421	5 737
Obligations indexées sur l'inflation	2 338	3 962	4 079
Infrastructures	3 312	2 776	2 157
TOTAL DES PLACEMENTS SENSIBLES À L'INFLATION	13 744	14 647	12 927
SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS			
Intérêts courus	449	660	489
Sommes à recevoir sur les dérivés (note 2f)	178	344	298
Dividendes à recevoir	157	169	100
TOTAL DES SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS	784	1 173	887
TOTAL DES PLACEMENTS	129 753	\$ 126 207	\$ 121 081
PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS			
Dette sur les biens immobiliers privés (note 2e)	(913)	(980)	(1 099)
Passifs liés aux dérivés (note 2f)	(954)	(498)	(278)
TOTAL DES PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS	(1 867)	(1 478)	(1 377)
Montants à recevoir au titre des opérations en cours	7 136	4 471	2 856
Montants à payer au titre des opérations en cours	(7 272)	(6 423)	(2 040)
PLACEMENTS NETS	127 750	\$ 122 777	\$ 120 520

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

État consolidé de la répartition de l'actif

Au 30 juin 2008

(Non vérifié)

Le présent état consolidé de la répartition de l'actif présente l'exposition totale au marché par catégories d'actif selon le but visé par les stratégies de placement des portefeuilles sous-jacents. Les placements se présentent comme suit, après l'affectation de l'exposition au marché des contrats dérivés, des titres du marché monétaire s'y rapportant et des autres sommes à recevoir sur les placements et passifs liés aux placements, aux catégories d'actif auxquelles ils se rapportent :

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2008		Au 31 mars 2008		Au 30 juin 2007	
	Juste valeur	(%)	Juste valeur	(%)	Juste valeur	(%)
ACTIONS¹						
Canadiennes	30 191 \$	23,6 %	28 891 \$	23,5 %	30 115 \$	25,0 %
Étrangères	49 074	38,4	48 159	39,2	47 632	39,5
	79 265	62,0	77 050	62,7	77 747	64,5
PLACEMENTS À REVENU FIXE						
Obligations ^{1,2}	30 342	23,8	30 215	24,6	29 720	24,7
Autres dettes ¹	1 652	1,3	1 142	1,0	–	–
Titres du marché monétaire ³	914	0,7	17	–	1 206	1,0
	32 908	25,8	31 374	25,6	30 926	25,7
PLACEMENTS SENSIBLES À L'INFLATION						
Biens immobiliers ^{1,4}	7 158	5,6	6 877	5,6	5 591	4,6
Obligations indexées sur l'inflation ^{1,2}	5 143	4,0	4 739	3,9	4 107	3,4
Infrastructures ¹	3 276	2,6	2 737	2,2	2 149	1,8
	15 577	12,2	14 353	11,7	11 847	9,8
PLACEMENTS NETS	127 750 \$	100 %	122 777 \$	100 %	120 520 \$	100 %

¹ Comprend les sommes à recevoir sur les dérivés, les passifs liés aux dérivés et les titres du marché monétaire s'y rapportant.

² Comprend les intérêts courus.

³ Comprend les montants à recevoir et à payer au titre des opérations en cours, les dividendes à recevoir, les intérêts courus et les stratégies de rendement absolu.

⁴ Déduction faite de la dette sur les biens immobiliers privés, comme l'explique plus en détail la note 2e.

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2008

(Non vérifiées)

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (l'« Office ») a été créé conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* (la « Loi »). Il s'agit d'une société d'État fédérale, dont toutes les actions appartiennent à Sa Majesté la Reine du chef du Canada. L'Office a pour mission d'aider le Régime de pensions du Canada (le « RPC ») à s'acquitter de ses obligations envers les cotisants et les bénéficiaires aux termes de la loi intitulée *Régime de pensions du Canada*. Il est chargé de gérer les sommes qui lui sont transférées en application de l'article 108.1 du *Régime de pensions du Canada*, dans l'intérêt des cotisants et des bénéficiaires. L'actif de l'Office doit être placé, conformément à la Loi, aux règlements et aux politiques en matière de placement, en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus et compte tenu des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du RPC ainsi que sur sa capacité de s'acquitter, chaque jour ouvrable, de ses obligations financières. Le mandat de l'Office prescrit par la Loi, l'indice de référence global sur lequel reposent les décisions en matière de placement et la stratégie de placement mise en œuvre pour soutenir la viabilité à long terme du *Régime de pensions du Canada* sont décrits en détail dans le Rapport de gestion, aux pages 14 à 21 du Rapport annuel 2008.

L'Office et ses filiales en propriété exclusive sont exemptés de l'impôt prévu à la partie I en vertu des alinéas 149(1)(d) et 149(1)(d.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* puisque toutes les actions de l'Office et de ses filiales appartiennent respectivement à Sa Majesté la Reine du chef du Canada ou à une société dont les actions appartiennent à Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

Les états financiers consolidés fournissent de l'information sur l'actif net géré par l'Office et ne comprennent pas le passif du RPC au titre des retraites. L'exercice de l'Office se termine le 31 mars.

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) *Mode de présentation*

Les états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR ») ainsi qu'aux exigences de la Loi et de son règlement d'application. Ces états financiers ont été établis d'après les conventions comptables et méthodes de calcul utilisées pour les états financiers consolidés annuels au 31 mars 2008, à l'exception des modifications de conventions comptables décrites dans la note 1b. L'information fournie dans ces états financiers intermédiaires n'est pas conforme à tous les égards aux exigences des PCGR applicables aux états financiers annuels, ces états financiers intermédiaires doivent donc être lus en tenant compte des états financiers consolidés annuels établis au 31 mars 2008. Ces états financiers intermédiaires tiennent compte de tous les rajustements qui, de l'avis de la direction, sont nécessaires pour une juste présentation des résultats de la période intermédiaire visée.

Ils reflètent la situation financière consolidée et les résultats consolidés des activités de l'Office et de ses filiales en propriété exclusive ainsi que la quote-part de la juste valeur de l'actif, du passif et de l'exploitation des placements dans les biens immobiliers privés dans des coentreprises. Dans le cadre de la préparation de ces états financiers consolidés, les opérations et les soldes intersociétés ont été éliminés.

Certains chiffres ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle des états financiers de la période considérée.

b) *Modifications de conventions comptables*

Instruments financiers

Le 1^{er} avril 2008, l'Office a adopté les chapitres 3862 *Instruments financiers – informations à fournir* et 3863 *Instruments financiers – présentation* de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Ces deux nouveaux chapitres ont remplacé les exigences en matière d'information et de présentation énoncées dans le chapitre 3861

OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2008

(Non vérifiées)

Instruments financiers – informations à fournir et présentation, et viennent améliorer l'information sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers et sur la façon dont l'entité gère ces risques (voir la note 2a).

Informations à fournir concernant le capital

Le 1^{er} avril 2008, l'Office a adopté le chapitre 1535 *Informations à fournir concernant le capital* de l'ICCA. Selon ce chapitre, une entité doit fournir des informations sur ses objectifs, ses politiques et ses procédures de gestion du capital, soit les placements nets pour l'Office. L'adoption du chapitre 1535 n'a pas eu d'incidence importante sur la publication des états financiers de l'Office.

c) *Évaluation des placements, des sommes à recevoir sur les placements et des passifs liés aux placements*

Les placements, les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements sont inscrits à la date de transaction et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est une estimation du montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

La juste valeur est établie comme suit :

- (i) La juste valeur des actions cotées en Bourse est fondée sur les cours du marché. Lorsque le cours du marché n'est pas disponible ou fiable, par exemple, si les titres ne sont pas suffisamment liquides pour que leurs cours puissent servir de base à la juste valeur, celle-ci est déterminée à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur du placement.
- (ii) La juste valeur des placements en fonds est fondée sur la valeur de l'actif net, communiquée par les gestionnaires externes des fonds, qui utilisent des méthodes d'évaluation reconnues du secteur du placement.
- (iii) Les placements en actions de sociétés fermées et en infrastructures sont détenus directement ou au moyen de participations dans des sociétés en commandite. La juste valeur des placements détenus directement est établie à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues du secteur du placement. Ces méthodes se fondent sur des facteurs tels que les multiplicateurs d'autres sociétés comparables cotées en Bourse, la valeur actualisée des flux de trésorerie et les opérations avec des tiers, ou d'autres événements qui indiquent une variation de la valeur des placements. Dans le cas des placements détenus par l'entremise de sociétés en commandite, la juste valeur est généralement établie d'après les renseignements pertinents communiqués par le commandité, qui utilise des méthodes d'évaluation reconnues du secteur du placement.
- (iv) La juste valeur des obligations négociables est fondée sur les cours du marché. Lorsque le cours du marché n'est pas disponible, la juste valeur est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des taux de rendement actuels d'instruments ayant des caractéristiques semblables.
- (v) La juste valeur des obligations non négociables du gouvernement du Canada est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des taux de rendement d'instruments ayant des caractéristiques semblables et ajustés pour tenir compte du caractère non négociable des obligations et des clauses de renouvellement de celles-ci.
- (vi) Les titres du marché monétaire étant des titres à court terme, ils sont comptabilisés au coût, qui, avec les intérêts créditeurs courus, se rapproche de la juste valeur.
- (vii) La juste valeur des placements dans des biens immobiliers publics est fondée sur les cours du marché.
- (viii) La juste valeur des placements dans des biens immobiliers privés est établie à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur immobilier, telles que celles fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie et les opérations d'achat et de vente comparables. La valeur de la dette afférente aux placements immobiliers privés est

OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2008

(Non vérifiées)

établie à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des taux de rendement actuels du marché d'instruments ayant des caractéristiques semblables.

- (ix) La juste valeur des obligations indexées sur l'inflation est fondée sur les cours du marché.
- (x) La juste valeur des dérivés négociés en Bourse, notamment les contrats à terme standardisés, est fondée sur les cours du marché. La juste valeur des dérivés négociés hors bourse, notamment les swaps et les contrats à terme de gré à gré, est établie d'après les cours des instruments sous-jacents ou d'autres méthodes d'évaluation reconnues du secteur du placement.

d) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition ou à la sortie d'un placement. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés et sont comptabilisés à titre de composante du revenu de placement net.

2. PLACEMENTS ET PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS

a) Gestion du risque financier

L'Office est exposé à différents risques financiers en raison de ses activités de placement. Ces risques comprennent le risque de marché (y compris le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de crédit et le risque d'illiquidité. L'Office gère les risques financiers conformément à la loi, aux règlements et aux politiques de placement de la façon décrite dans la section Cadre redditionnel en ce qui a trait au risque et au rendement du Rapport de gestion, aux pages 19 et 20 du Rapport annuel 2008. En outre, les dérivés sont utilisés, lorsqu'il y a lieu, pour gérer certains risques courus (voir la note 2f).

- (i) **Risque de marché** : Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un placement fluctuent par suite de variations des prix du marché. L'Office gère le risque de marché en investissant dans un large éventail de catégories d'actif et en appliquant des stratégies de placement visant à réaliser une prime de risque diversifiée sur l'ensemble de la caisse, en fonction des limites relatives établies dans les politiques de placement. Le risque de marché est composé des risques suivants :

Risque de change : L'Office est exposé au risque de change puisqu'il détient des placements libellés en diverses devises. Les fluctuations de la valeur relative des devises par rapport au dollar canadien peuvent avoir des effets favorables ou défavorables sur la juste valeur et les flux de trésorerie futurs de ces placements.

L'exposition nette au risque de change sous-jacent, compte tenu de l'affectation des contrats dérivés de change, s'établit comme suit (en dollars canadiens) :

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 30 juin 2008		Au 31 mars 2008		Au 30 juin 2007	
	Exposition nette	% du total	Exposition nette	% du total	Exposition nette	% du total
Dollar américain	24 772	\$ 50 %	23 586	\$ 49 %	24 083	\$ 50 %
Euro	11 644	23	10 813	23	9 791	20
Yen japonais	4 767	10	4 910	10	4 913	10
Livre sterling	3 755	7	3 593	8	4 387	9
Dollar australien	1 431	3	1 243	3	1 766	4
Franc suisse	1 017	2	1 111	2	957	2
Autres	2 288	5	2 317	5	2 579	5
Total	49 674	\$ 100 %	47 573	\$ 100 %	48 476	\$ 100 %

OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2008

(Non vérifiées)

Risque de taux d'intérêt : Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un placement fluctuent en raison des fluctuations des taux d'intérêt sur le marché. Les placements portant intérêt de l'Office sont exposés au risque de taux d'intérêt. Les placements les plus exposés au risque de taux d'intérêt sont les placements en obligations (voir la note 2c).

Risque de prix : Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un placement fluctuent par suite de variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que celles-ci résultent de facteurs propres au placement en question ou de facteurs touchant tous les titres négociés sur le marché.

Valeur à risque

L'Office se sert de la valeur à risque (VAR) pour surveiller l'exposition de son portefeuille de placement au risque de marché. La VAR est une méthode statistique servant à mesurer la perte potentielle de valeur qu'un placement pourrait subir à la suite de fluctuations des taux et des prix du marché au cours d'une période donnée, à l'intérieur d'un intervalle de confiance déterminé. L'Office calcule la VAR au moyen d'une simulation historique fondée sur les taux de rendement hebdomadaires du marché sur une période d'au moins 10 années, selon un intervalle de confiance de 90 % et une période de détention de une année.

La VAR est valable dans des conditions normales de marché et ne tient pas spécialement compte des pertes découlant d'événements graves. De plus, elle suppose que les données historiques constituent une base solide pour l'estimation des pertes potentielles. Si les conditions de marché et les interrelations entre les taux d'intérêt, les taux de change et les prix de marché diffèrent considérablement dans le futur, la perte potentielle estimative pourrait alors différer de manière importante des prévisions. La VAR sert à estimer une seule valeur parmi l'ensemble des pertes potentielles auxquelles l'Office est exposé et non le pire des scénarios.

Voici quelques-unes des autres hypothèses sur lesquelles repose la simulation historique servant à estimer la VAR :

- On peut obtenir une estimation de la VAR selon une période de détention de une année à partir d'une simulation fondée sur les taux de rendement hebdomadaires du marché au moyen d'une échelle de temps.
- Les données de marché d'au moins 10 années suffisent pour estimer raisonnablement la perte potentielle de valeur, selon un intervalle de confiance de 90 %.
- Les indicateurs des marchés ouverts par rapport auxquels sont mesurés les taux de rendement des placements privés (p. ex., les placements dans des biens immobiliers privés et dans des titres de sociétés fermées) sont raisonnables aux fins de l'estimation de leur apport à la VAR.

L'Office surveille la VAR du portefeuille de placement du RPC par rapport au portefeuille de référence du RPC, conformément à l'autorisation du conseil d'administration. Le portefeuille de référence du RPC sert de barème de rendement par rapport auquel sont évaluées les activités à valeur ajoutée de l'Office. Il s'agit d'une solution économique au remplacement du portefeuille de référence du RPC. L'objectif de l'Office est de produire une plus-value par rapport aux taux de rendement du portefeuille de référence du RPC.

Chaque année, le conseil d'administration de l'Office approuve un plafond de risque pour la gestion active afin de limiter le risque de placement que l'Office peut prendre, par rapport au portefeuille de référence du RPC, dans sa recherche de plus-value. Les variations du plafond de risque pour la gestion active sont très peu tributaires des variations de la VAR du portefeuille de référence et du portefeuille de placement du RPC. Le portefeuille de référence du RPC et le plafond de risque pour la gestion active sont présentés en détail dans le Rapport annuel 2008, aux pages 16 et 17 et aux pages 19 et 20 du Rapport de gestion.

OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2008

(Non vérifiées)

La VAR représente la probabilité que, 1 année sur 10, le portefeuille puisse perdre au moins une certaine valeur. Au 30 juin 2008, la VAR s'établissait comme suit :

(en millions de dollars)	VAR	% du portefeuille de placement du RPC
Portefeuille de référence du RPC	10 639 \$	8 %
Risque de gestion active du portefeuille de placement du RPC	1 498 \$	1 %
Portefeuille de placement du RPC ¹	11 647 \$	9 %

¹ La VAR du portefeuille de placement du RPC est inférieure à la somme de la VAR du portefeuille de référence du RPC et du risque de gestion active du portefeuille de placement du RPC en raison des avantages liés à la diversification des risques.

- (ii) **Risque de crédit** : Le risque de crédit correspond au risque de perte financière découlant du manquement d'une contrepartie à ses obligations contractuelles. Les placements de l'Office en titres de créance et en dérivés négociés sur le marché hors cote sont exposés au risque de crédit (comme on l'explique à la note 2f). La valeur comptable de ces placements, telle qu'elle est présentée dans l'État consolidé du portefeuille, constitue l'exposition maximale au risque de crédit à la date du bilan. L'Office limite le risque de crédit en traitant surtout avec des contreparties qui ont une notation minimale de BBB/R-2, attribuée par une agence de cotation des titres reconnue, le cas échéant, ou déterminée par un processus interne d'évaluation du crédit. L'exposition au risque de crédit relatif à une contrepartie est limitée à des montants maximaux qui sont précisés dans les politiques de placement.

Le tableau ci-après fait état de la juste valeur des titres de créance et des dérivés négociés sur le marché hors cote qui sont exposés au risque de crédit, d'après leur notation :

(en millions de dollars)		Au 30 juin 2008					
Notation	Obligations ¹	Titres du marché monétaire ¹	Obligations indexées sur l'inflation ¹	Dérivés négociés sur le marché hors cote	Total	% du total	
AAA/R-1 (élevée)	7 412 \$	16 087 \$	2 253 \$	122 \$	25 874 \$	50 %	
AA/R-1 (moyenne)	15 975	2 734	–	44	18 753	37	
A/R-1 (faible)	4 470	1 922	92	–	6 484	13	
BBB/R-2 (faible)	128	–	–	–	128	–	
Total	27 985 \$	20 743 \$	2 345 \$	166 \$	51 239 \$	100 %	

¹ Comprend les intérêts courus à recevoir.

L'exposition au risque de crédit lié aux transactions sur des dérivés négociés sur le marché hors cote est limité au moyen d'une convention cadre de compensation conclue entre toutes les parties. Ainsi, en cas de manquement, le règlement effectif est limité au solde net. Au 30 juin 2008, ces conventions cadres de compensation avaient pour effet de faire passer l'exposition au risque de crédit découlant des dérivés négociés sur le marché hors cote de 166 millions à 43 millions de dollars.

- (iii) **Risque d'illiquidité** : Le risque d'illiquidité est le risque de ne pouvoir produire suffisamment de liquidités ou d'équivalents en temps opportun et de façon efficiente pour respecter ses engagements à l'échéance. L'Office est exposé au risque d'illiquidité du fait qu'il a des engagements de placement non capitalisés (voir la note 7) et qu'il assure la prestation de services de gestion de la trésorerie au RPC (voir la note 5). Il réduit son exposition au risque d'illiquidité par l'intermédiaire de sa facilité de crédit non garantie (voir la note 3) et grâce à sa capacité de vendre rapidement certains placements négociés sur un marché actif.

b) Actions

- (i) Les placements en actions de sociétés ouvertes sont effectués directement ou par l'intermédiaire de fonds. Au 30 juin 2008, les actions de sociétés ouvertes comprenaient des placements dans des fonds d'une juste valeur de 1 574 millions de dollars (1 202 millions de dollars au 31 mars 2008; néant au 30 juin 2007).

OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2008

(Non vérifiées)

- (ii) Les placements en actions de sociétés fermées sont généralement effectués directement ou au moyen de participations dans des sociétés en commandite pour une durée type de 10 ans. Les placements en actions de sociétés fermées constituent des participations ou des placements présentant les caractéristiques de risque et de rendement propres aux actions. Au 30 juin 2008, les actions de sociétés fermées comprenaient des placements directs d'une juste valeur de 3 365 millions de dollars (3 219 millions de dollars au 31 mars 2008; 1 327 millions de dollars au 30 juin 2007).

En ce qui concerne les participations de sociétés en commandite, l'Office avance à ces dernières des capitaux dont une partie, communément appelée « frais de gestion », est employée par les commandités pour choisir les sociétés sous-jacentes et offrir un appui soutenu à leur direction. Les frais de gestion, qui varient généralement entre 1 et 2 pour cent du montant total affecté à la société en commandite, sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Pour le trimestre terminé le 30 juin 2008, des frais de gestion totalisant 43 millions de dollars (36 millions de dollars pour le trimestre terminé le 30 juin 2007) ont été payés aux sociétés en commandite.

c) *Placements à revenu fixe*

- (i) Les obligations consistent en des obligations négociables et des obligations non négociables du gouvernement canadien.

Les obligations non négociables émises par les provinces avant 1998 sont assorties, en vertu de la Loi, d'une clause de renouvellement qui permet à leurs émetteurs de renouveler, à leur gré, les obligations arrivées à échéance pour une durée supplémentaire de 20 ans, à un taux fondé sur les taux d'intérêt d'emprunt sur les marchés financiers en vigueur dans la province au moment du renouvellement. Les obligations non négociables sont également rachetables au gré des émetteurs avant leur échéance.

Plutôt que l'exercice du droit de renouvellement prévu par la Loi décrit au paragraphe précédent, l'Office a conclu des ententes avec les provinces, selon lesquelles celles-ci peuvent rembourser leurs obligations et faire en sorte que l'Office achète simultanément une ou plusieurs obligations de remplacement dont le capital ne dépasse pas celui du titre arrivé à échéance et dont la durée est d'au moins 5 ans et d'au plus 30 ans. Ces obligations de remplacement sont assorties d'une clause de renouvellement qui permet à l'émetteur de renouveler, à son gré, l'obligation pour des durées successives d'au moins cinq ans, sous réserve dans tous les cas d'un maximum de 30 ans après la date d'échéance. Les obligations de remplacement sont également rachetables au gré des émetteurs avant leur échéance.

Les échéances des obligations négociables et non négociables, compte non tenu de toute option de renouvellement, s'établissent comme suit au 30 juin 2008 :

Échéances						
<i>(en millions de dollars)</i>	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Rendement effectif moyen
Obligations négociables						
Gouvernement du Canada	– \$	651 \$	124 \$	214 \$	989 \$	3,8 %
Gouvernement provincial du Canada	–	382	470	953	1 805	4,6
Sociétés d'État du Canada	5	1 545	208	372	2 130	4,3
Sociétés privées	5	174	118	93	390	6,7
Obligations non négociables						
Gouvernement du Canada	220	529	–	–	749	3,3
Gouvernement provincial du Canada	1 771	7 163	557	12 016	21 507	4,8
Total	2 001 \$	10 444 \$	1 477 \$	13 648 \$	27 570 \$	4,8 %

- (ii) Les autres dettes consistent en des placements dans des fonds de placements hypothécaires en difficulté et des fonds de titres de créance privés.

OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2008

(Non vérifiées)

d) Stratégies de rendement absolu

Les stratégies de rendement absolu consistent en des placements dans des fonds qui ont pour objectif de générer des rendements positifs indépendamment de la conjoncture du marché, c'est-à-dire des rendements pour lesquels il existe une faible corrélation avec les indices globaux du marché. Les titres sous-jacents des fonds peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, des actions, des titres à revenu fixe et des dérivés.

e) Placements sensibles à l'inflation

- (i) L'Office investit dans l'immobilier par l'intermédiaire d'actions de sociétés cotées en Bourse et de placements dans des biens immobiliers privés.

Les placements dans les biens immobiliers privés sont détenus par des filiales en propriété exclusive et sont gérés pour le compte de l'Office par des gestionnaires de placements, dans le cadre d'arrangements de copropriété. Au 30 juin 2008, la quote-part de la filiale dans ces placements comprenait 7 685 millions de dollars d'actifs (7 421 millions de dollars au 31 mars 2008; 5 737 millions de dollars au 30 juin 2007) et 913 millions de dollars de dette garantie (980 millions de dollars au 31 mars 2008; 1 099 millions de dollars au 30 juin 2007) assortie d'un taux d'intérêt fixe moyen pondéré de 6,6 pour cent et d'une échéance de 1 à 20 ans.

Les placements dans les biens immobiliers privés constituent des investissements dans des coentreprises. La quote-part de l'Office dans les coentreprises se résume comme suit :

Quote-part de l'actif net						
(en millions de dollars)	Au 30 juin 2008		Au 31 mars 2008		Au 30 juin 2007	
Actif	5 259	\$	5 173	\$	4 737	\$
Passif	(913)		(980)		(1 099)	
	4 346	\$	4 193	\$	3 638	\$

Quote-part du bénéfice net				
		Trimestre terminé le 30 juin		
(en millions de dollars)	2008		2007	
Revenus	135	\$	130	\$
Charges	(85)		(91)	
	50	\$	39	\$

- (ii) Les échéances des obligations indexées sur l'inflation au 30 juin 2008 se présentaient comme suit :

Échéances						
(en millions de dollars)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Rendement effectif moyen
Obligations indexées sur l'inflation	– \$	74 \$	209 \$	2 055 \$	2 338 \$	3,4 %

- (iii) En général, les placements en infrastructures s'effectuent directement, mais peuvent également être faits au moyen de participations dans des sociétés en commandite dont la durée type est de 10 ans. Au 30 juin 2008, les infrastructures comprenaient des placements directs d'une juste valeur de 1 981 millions de dollars (1 913 millions de dollars au 31 mars 2008; 1 612 millions de dollars au 30 juin 2007). Il n'y a pas de frais de gestion applicables aux placements faits directement tandis que pour les placements en infrastructures dans des sociétés en commandite, ils sont traités de la même manière que les frais de gestion des placements en actions de sociétés fermées, comme l'explique la note 2b. Pour

OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2008

(Non vérifiées)

le trimestre terminé le 30 juin 2008, les frais de gestion versés aux sociétés en commandite étaient de 1,2 million de dollars (1,5 million de dollars pour le trimestre terminé le 30 juin 2007).

f) *Contrats dérivés*

Un dérivé est un contrat financier dont la valeur est fonction de celle des actifs, indices, taux d'intérêt ou taux de change sous-jacents. La juste valeur de ces contrats est comptabilisée au titre des sommes à recevoir sur les dérivés et des passifs liés aux dérivés de l'état consolidé du portefeuille. Dans l'état consolidé de la répartition de l'actif, l'exposition aux dérivés est affectée aux catégories d'actif auxquelles les contrats appartiennent. L'exposition aux dérivés comprend généralement la juste valeur et les montants notionnels des contrats dérivés.

L'Office utilise différents types de produits dérivés, qui sont décrits ci-dessous :

Swaps

Les swaps incluent des swaps sur actions, sur obligations, sur taux d'intérêt et devises et sur obligations indexées sur l'inflation ainsi que des swaps de variance qui constituent des accords contractuels, négociés sur le marché hors cote, conclus entre deux contreparties et portant sur l'échange de flux financiers, selon des modalités prédéterminées et en fonction des montants notionnels. Les swaps sont utilisés aux fins d'amélioration du rendement réel ou d'ajustement de l'exposition à certaines actions, obligations, devises et obligations indexées sur l'inflation ainsi qu'à certains taux d'intérêt, sans qu'il soit nécessaire d'acheter ou de vendre directement les actifs sous-jacents. Les swaps présentent un risque de crédit lié à la possibilité que des contreparties ne puissent respecter les conditions de leurs contrats. L'exposition aux fluctuations des valeurs des actions, des notations, des taux d'intérêt et des taux de change constitue également un risque.

Contrats à terme standardisés

Les contrats à terme sur actions sont des contrats à terme standardisés qui sont négociés en Bourse et qui visent l'achat ou la vente d'une quantité précise d'actions à un prix et une date ultérieure prédéterminés. Ils servent à ajuster l'exposition à certaines actions, sans qu'il soit nécessaire d'acheter ou de vendre directement les actifs sous-jacents. Les principaux risques des contrats à terme sur actions sont liés à l'exposition aux fluctuations des valeurs des actions et des taux de change, le cas échéant. Le risque de crédit des contrats à terme standardisés est restreint, car ces opérations sont exécutées dans des Bourses réglementées qui sont chacune associées à une chambre de compensation dotée de capitaux suffisants pour assumer les obligations des deux contreparties.

Contrats à terme de gré à gré

Les contrats à terme de gré à gré incluent des contrats de change à terme et des contrats à terme de taux d'intérêt qui constituent des accords contractuels, négociés sur le marché hors cote, conclus entre deux contreparties et qui visent l'achat ou la vente d'une quantité précise de devises ou d'instruments financiers sensibles aux taux d'intérêt, à un prix et une date ultérieure prédéterminés. Les contrats à terme de gré à gré sont utilisés aux fins d'amélioration du rendement ou de gestion de l'exposition aux devises et aux taux d'intérêt. Les principaux risques des contrats à terme proviennent d'une exposition à des fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt, le cas échéant, et d'une possible incapacité des contreparties de respecter les conditions de leur contrat.

Les montants notionnels des contrats dérivés représentent les montants contractuels auxquels un taux ou un cours est appliqué pour le calcul des flux de trésorerie à échanger. Les montants notionnels servent à déterminer les gains et les pertes et la juste valeur des contrats et représentent généralement une mesure de leur exposition à une catégorie d'actif à laquelle est lié le contrat. Ils ne sont pas comptabilisés comme des actifs ou des passifs dans le bilan. Les montants notionnels ne constituent pas le gain ou la perte qui pourrait découler du risque de marché ou du risque de crédit associé à un contrat dérivé.

OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2008

(Non vérifiées)

Les montants notionnels et la juste valeur des contrats dérivés s'établissent comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 30 juin 2008			
	Montant notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur nette
Swaps				
Sur actions	15 068	\$ 25	\$ (729)	\$ (704)
Sur obligations	2 373	–	(23)	(23)
Sur taux d'intérêt et devises	1 477	–	(58)	(58)
Sur obligations indexées sur l'inflation	2 740	76	–	76
De variance	1 247	3	–	3
Contrats à terme standardisés				
Sur actions	2 116	12	–	12
Contrats à terme de gré à gré				
De change	17 963	62	(144)	(82)
De taux d'intérêt	–	–	–	–
Total	42 984	\$ 178	\$ (954)	\$ (776)

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 31 mars 2008		Au 30 juin 2007	
	Montant notionnel	Juste valeur nette	Montant notionnel	Juste valeur nette
Swaps				
Sur actions	12 296	\$ (1)	15 512	\$ 33
Sur obligations	2 401	5	–	–
Sur taux d'intérêt et devises	1 477	(62)	–	–
Sur obligations indexées sur l'inflation	762	39	–	–
De variance	597	(1)	–	–
Contrats à terme standardisés				
Sur actions	2 969	11	1 827	–
Contrats à terme de gré à gré				
De change	14 899	(145)	19 384	(13)
De taux d'intérêt	276	–	–	–
Total	35 677	\$ (154)	\$ 36 723	\$ 20

Tous les contrats dérivés ont une échéance de un an ou moins, à l'exception des contrats suivants :

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 30 juin 2008		Au 31 mars 2008		Au 30 juin 2007	
	Montant notionnel	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant notionnel	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant notionnel	Échéance moyenne pondérée (en années)
Swaps sur actions	3 335	\$ 2,4	1 500	\$ 2,0	–	\$ –
Swaps sur taux d'intérêt et devises	1 477	\$ 1,8	1 477	\$ 2,0	–	\$ –
Swaps de variance	1 247	\$ 9,4	597	\$ 9,7	–	\$ –

g) Prêts de titres

L'Office participe à des prêts de titres pour accroître le rendement du portefeuille. Le risque de crédit lié aux prêts de titres est réduit par l'obligation imposée à l'emprunteur de fournir une garantie quotidienne sous la forme de placements facilement négociables dont la valeur de marché est supérieure à celle des titres prêtés. Au 30 juin 2008, les placements de l'Office comprenaient des titres prêtés d'une juste valeur de 2 552 millions de dollars (2 480 millions de dollars au 31 mars 2008; 4 306 millions de dollars au 30 juin 2007). La juste valeur des garanties reçues à l'égard de ces prêts est de 2 683 millions de dollars (2 606 millions de dollars au 31 mars 2008; 4 525 millions de dollars au 30 juin 2007).

OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2008

(Non vérifiées)

3. FACILITÉS DE CRÉDIT

L'Office maintient des facilités de crédit non garanties de 1,5 milliard de dollars (1,5 milliard de dollars au 31 mars 2008; 1,5 milliard de dollars au 30 juin 2007) pour répondre à des besoins éventuels de liquidités. Au 30 juin 2008, aucun montant n'avait été tiré sur les facilités de crédit (néant au 31 mars 2008; néant au 30 juin 2007).

4. CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé et émis de l'Office correspond à un montant de 100 \$ divisé en 10 actions d'une valeur nominale de 10 \$ chacune. Ces actions sont détenues par Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

5. TRANSFERTS DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Conformément à l'article 108.1 du *Régime de pensions du Canada*, à la Loi et à un accord administratif entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada et l'Office (l'« accord »), les sommes dont le RPC n'a pas besoin pour s'acquitter de ses obligations particulières sont transférées chaque semaine à l'Office. Ces fonds proviennent des cotisations des employeurs et des salariés au RPC.

L'Office assume en outre la responsabilité de fournir au RPC des services de gestion de la trésorerie qui prévoient notamment la restitution, au moins une fois par mois, des fonds nécessaires au paiement des charges et au versement des prestations du RPC.

Les transferts cumulatifs du RPC depuis sa création se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2008	Au 31 mars 2008	Au 30 juin 2007
Transferts cumulatifs du Régime de pensions du Canada	161 600 \$	153 073 \$	133 803 \$
Transferts cumulatifs au Régime de pensions du Canada	(67 454)	(62 714)	(46 875)
Transferts cumulatifs nets du Régime de pensions du Canada	94 146 \$	90 359 \$	86 928 \$

6. REVENU DE PLACEMENT NET

Le revenu de placement net est présenté déduction faite des coûts de transaction et des frais de gestion des placements. Les frais de gestion des placements cotés en Bourse gérés à l'externe comprennent des honoraires fondés sur le rendement, qui fluctuent avec le rendement des placements.

Le revenu (la perte) de placement net par catégories d'actif, compte tenu des contrats dérivés et des sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	Pour le trimestre terminé le 30 juin 2008					
	Revenu de placement ¹	Gain (perte) net sur les placements ²	Revenu (perte) de placement total	Frais de gestion des placements	Coûts de transaction	Revenu (perte) de placement net
Actions	1 274 \$	(15) \$	1 259 \$	(48) \$	(14) \$	1 197 \$
Placements à revenu fixe	353	(355)	(2)	(3)	–	(5)
Stratégies de rendement absolu	–	31	31	(8)	–	23
Placements sensibles à l'inflation	167	(103)	64	(15)	(5)	44
Total	1 794 \$	(442) \$	1 352 \$	(74) \$	(19) \$	1 259 \$

OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2008

(Non vérifiées)

	Pour le trimestre terminé le 30 juin 2007					
	Revenu de placement ¹	Perte nette sur les placements ²	Revenu (perte) de placement total	Frais de gestion des placements	Coûts de transaction	Revenu (perte) de placement net
Actions	1 259 \$	(38) \$	1 221 \$	(49) \$	(14) \$	1 158 \$
Placements à revenu fixe	400	(724)	(324)	–	–	(324)
Stratégies de rendement absolu	–	(13)	(13)	(2)	–	(15)
Placements sensibles à l'inflation	110	(114)	(4)	(7)	(3)	(14)
Total	1 769 \$	(889) \$	880 \$	(58) \$	(17) \$	805 \$

¹ Comprend les intérêts créditeurs, les dividendes, le produit tiré des prêts de titres et le bénéfice d'exploitation provenant des placements dans les biens immobiliers privés, déduction faite des intérêts débiteurs.

² Comprend les gains et les pertes réalisés sur les placements, les gains et les pertes non réalisés sur les placements détenus à la fin de la période et les gains et les pertes de change.

7. ENGAGEMENTS

L'Office s'est engagé à conclure des opérations de placement qui seront financées au cours des prochaines années conformément aux modalités convenues. Au 30 juin 2008, les engagements totalisaient 19,7 milliards de dollars (18,6 milliards de dollars au 31 mars 2008; 18,8 milliards de dollars au 30 juin 2007).

Au 30 juin 2008, l'Office avait pris des engagements de location et autres de 60,3 millions de dollars (59,4 millions de dollars au 31 mars 2008; 53,0 millions de dollars au 30 juin 2007) au titre de baux sur les 10 prochaines années.

8. GARANTIES ET INDEMNISATIONS

L'Office fournit des garanties à ses dirigeants, à ses administrateurs, à certaines autres personnes et, dans certains cas, à diverses contreparties. L'Office peut être tenu d'indemniser ces parties pour les coûts engagés par suite de diverses éventualités, telles que des modifications législatives ou réglementaires et des poursuites. La nature conditionnelle des conventions d'indemnisation empêche l'Office de faire une estimation raisonnable des paiements potentiels maximaux qu'il pourrait être tenu d'effectuer. Jusqu'à présent, l'Office n'a pas reçu de demandes ni effectué de paiements d'indemnisation.